Formation linguistique OFII A2

Public visé et prérequis :

Migrants primo-arrivants signataires d'un contrat d'intégration républicaine (CIR) sur la plate-forme d'accueil de l'OFII titulaire d'une dispense de formation linguistique remise par l'OFII et souhaitant faire une formation facultative OFII A2.

Objectifs :

L'objectif général du parcours est l'acquisition de l'autonomie dans l'apprentissage et la maîtrise de la langue française. La formation obligatoire vise la progression vers le niveau A2 du CECRL.

Durée :

1 mois, à raison de 25 heures par semaine. (prescription de 100 heures).

Modalités et délais d'accès :

Les personnes sont orientées par l'OFII ou par Accueil et Promotion des Etrangers (APE) après validation des candidatures par l'OFII. Démarrage d'un groupe quand 5 personnes positionnées sur l'action. Délai d'attente d'un à 3 mois environ.

Tarifs :

Formation gratuite.

Contact :

Karine BELLANGER, 02-33-29-10-97
accueil.promotion.etrangers@wanadoo.fr

Modalités pédagogiques et d'évaluation

Formation en présentiel, pédagogie actionnelle (actes de paroles réels visés) selon les déroulés pédagogiques de l'OFII, évaluations formatives et sommatives selon les modalités de l'OFII.

Accessibilité :

Formation accessible au public en situation de handicap.

Taux d'atteinte du niveau A2

100% des personnes sorties de formation en 2022 ont partiellement atteint le niveau A2